



Mars 2014

BASSIN VERSANT DE LA TÊT MOYENNE

Communes de Corneilla-la-Rivière, Pézilla-la-Rivière, Villeneuve-la-Rivière, Baho et Saint-Estève

Commune de Baho

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

> Carte du zonage réglementaire Echelle : 1/5 000ème

© IGN - BDPARCELLAIRE®

hydrogéomorphologique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de l'Eau et des Risques

Limites communales

Limites des zones R et B

dans l'analyse hydrogéomorphologique

Zones R: zones inondables à préserver

Zones R0: Lit mineur des cours d'eau

Zones R1: Zones directement exposées au risque

Zones R2: Zones d'expansion de crue

Zones R3: Zones inondables dans l'analyse

Zones B : zones inondables urbanisées ou urbanisables

Zones B1 : Zone urbanisée - Centre urbain dense

Zones B2 : Zone urbanisée exposée à des hauteurs d'eau < 1m

Zones B3 : Zone inondable présentant un enjeu de développement

Zones B4 : Zones urbanisées ou urbanisables inondables

<u>Hauteurs</u> Hauteurs de plancher de submersion Zones B Zones R Aléa faible HGM TN+0.50m TN+0.50m TN+0.70m TN+2.20m h < 0,50m 0,50m < h < 1,00m TN+1.20m TN+2.20m 1,00m < h < 1,50m TN+2.20m h > 1,50m TN+2.20m

Zones d'une r de reca

Zones inondables inconstructibles devant faire l'objet d'une révision du PPR après achèvement des travaux de recalibrage de la Boule

Zo d'u de

Zones inondables inconstructibles devant faire l'objet d'une révision du PPR après achèvement d'une tranche fonctionnelle de travaux autorisés sur les ravins des Gourgues et du Manadeil

Zo

Zones M : Zones exposées à un risque mouvement de terrain - Constructibles avec prescriptions

Limite du recul de 120 m par rapport aux digues du Manadeil

